

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :17/08/98
N° DE DEPOT :13257
R.C.S. LYON :378 499 644
N° DE GESTION:90 B 02894

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

FORCLUM RHONE ALPES

204/216 RUE FRANKLIN ROOSEVELT
69120 VAULX EN VELIN

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

CERTIFIÉ CONFORME

Assemblée Générale Ordinaire

du 27 mai 1998

Procès-Verbal

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
le vingt sept mai à treize heures quarante cinq.

Les associés de la société FORCLUM RHONE ALPES - SNC au capital de 5.000.000 F, dont le siège social est 204/216, avenue Franklin Roosevelt 69120 VAULX EN VELIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, sous le numéro B 378 499 644 - se sont réunis au siège social de la société FORCLUM - Centre d'Affaires Paris Nord, Bâtiment Ampère N°1 93153 LE BLANC MESNIL - sur convocation de la Gérance.

Etaient présentes,

La société FORCLUM
Représentée par M. Bernard VADON
Propriétaire de 4.999 parts

La société SACEM
Représentée par M. Daniel GRATECAP
Propriétaire de 1 part

Soit au total deux associés représentant
l'intégralité du capital social..... 5.000 parts

L'assemblée est présidée par M. VADON, représentant la société FORCLUM, associé possédant le plus grand nombre de parts et assurant la gérance.

Le Président déclare la séance ouverte ; il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1- les statuts de la société,
- 2- le rapport de la Gérance,
- 3- le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents prévus par la législation sur les sociétés commerciales ont été adressés ou mis à la disposition des associés conformément aux dispositions légales, ce dont il lui est donné acte à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- 2- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire ;
- 3- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant
- 4- Questions diverses.

Le Président donne alors lecture du rapport de la Gérance, puis du rapport du Commissaire aux comptes.

Après un échange et personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont mises aux voix.

Vote des Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Hubert LUNEAU, Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En remplacement de la société SALUSTRO REYDEL, l'Assemblée Générale nomme, la société BARBIER FRINAULT ET AUTRES , 41, rue Ybry 92576 NEUILLY SUR SEINE - en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En remplacement de Monsieur Hubert LUNEAU, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Michel LEGER - c/o la société ARTHUR ANDERSEN 41, rue Ybry 92576 NEUILLY SUR SEINE - en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôt et publication prescrits par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Société FORCLUM

Société SACEM